

Département de la Haute-Loire
Arrondissement D'YSSINGEAUX
Communauté de Communes LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 28/05/2024

DECISION N° 20240528\_B\_074

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL, Emmanuel SALGADO Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS, Nathalie JOLIVET, , Martine GINET

Était excusée : Christine BONNEFOY : Pouvoir à M. GIRODET

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

**VU** la délibération n° 20230711\_D\_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

**Commission : Développement Economique**  
**Objet : Pépinière d'entreprises du Viaduc à Pont Salomon : Convention précaire d'occupation (bail) à passer avec l'entreprise La Brasserie des Plantes**

**Le Bureau,**

**N° 20240528\_B\_074**

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention précaire d'occupation (bail) à la pépinière du Viaduc à Pont Salomon à passer avec l'entreprise La Brasserie des Plantes, dont le siège est 18 Grand Place à St Didier en Velay, aux conditions suivantes :
  - Module : G de 123 m<sup>2</sup>
  - Durée : 24 mois
  - Loyer mensuel chargé : 498.52 € HT (dont 60.85 € de charges mensuelles)
  - Prise d'effet : 03/06/2024 au 31/05/2026 inclus (Loyer et charges révisibles chaque année selon l'indice ILC du 3<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice précédent).
- et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture  
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 28 mai 2024

Le Président



Frédéric GIRODET

**AR Prefecture**

043-244301131-20240528-20240528\_B\_074-AU  
Reçu le 03/06/2024